



## Concept de protection pour événements et séminaires de sélection sous COVID-19

Valable à partir du 31.05.2021

### 1. Généralités

Les manifestations ainsi que les académies d'été sont possibles en respectant le présent concept de protection. Les séminaires de sélection ainsi que les soirées d'informations ont lieu virtuellement. Une liste des présences doit être tenue pour chaque manifestation. Le concept de protection est adapté en permanence aux ordonnances du Conseil fédéral.

Les exigences régulièrement actualisées de l'Office fédéral de la santé publique (<https://ofsp-coronavirus.ch>) s'appliquent pour la protection contre la contamination.

Le présent concept ne remplace pas les concepts de protection des différents secteurs économiques (HotellerieSuisse et GastroSuisse) ou des hautes écoles. Les entreprises fournissant des prestations veillent au respect de leur propre concept de protection, sous leur propre responsabilité.

Les règles fondamentales suivantes s'appliquent lors des manifestations de la Fondation suisse d'études :

- Autotest avant d'arriver sur place
- Participation sans symptômes
- Respect des règles d'hygiène de l'[OFSP](#)
- Obligation de porter un masque lors de manifestations
- Distanciation sociale (1,5 m) avec les responsables et les autres participant.es
- Aération régulière des locaux
- Enregistrement des données de contact au moyen d'une liste des participantes et participants (traçage des contacts étroits)
- Groupes stables (la composition des groupes ne varie pas ou seulement de manière insignifiante)
- Désignation des personnes responsables de la mise en œuvre du concept de protection

La limite supérieure est fixée à **30 participantes** et participants (y compris la direction et les invités) pour les séminaires avec nuitées. Il peut alternativement y avoir deux groupes de de maximum 15 personnes sur le site, mais ils ne doivent pas se mélanger pendant toute la durée de l'événement ("bulles").

Pour les événements de courte durée, la limite supérieure est de **100 personnes** avec les exigences applicables (participation assise obligatoire, distance de 1,5 m).

### 2. Autotest et participation sans symptômes

#### *Autotest*

Les participantes et participants doivent passer un autotest Corona au plus tôt 24 heures avant leur arrivée. La participation aux événements n'est possible qu'avec un résultat négatif.



### *Symptômes de la maladie avant le début de la manifestation*

Les étudiantes et étudiants ainsi que intervenantes et intervenants présentant des symptômes de la maladie ne peuvent pas participer aux manifestations de la Fondation suisse d'études. Ils restent à la maison ou se placent en isolement. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions.

### *Groupes à risque*

Les personnes appartenant à un groupe à risque décident sous leur propre responsabilité de participer aux manifestations.

## **3. Accès et arrivée**

Par décision du 6 juillet 2020, le Conseil fédéral a rendu obligatoire le port du masque dans les transports publics. Les participantes et participants doivent se munir de leurs propres masques pour les trajets aller et retour aux lieux des manifestations ainsi que pour les transferts entre les différents lieux des manifestations.

Dès leur arrivée sur le lieu de la manifestation, les participantes et participants se lavent ou se désinfectent les mains.

## **4. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP**

### *Obligation de porter un masque*

Le port du masque est obligatoire pour toutes les manifestations de la Fondation suisse des études. Le bureau veille à ce qu'un nombre suffisant de masques soit disponible sur place.

Exceptions : Les masques ne sont pas nécessaires pendant les repas (pour plus de détails, voir la rubrique "Repas").

### *Hygiène des mains*

Les participantes et participants se lavent régulièrement les mains. Cela, notamment à leur arrivée ainsi qu'avant et après les pauses. Lorsque cela n'est pas possible sur le lieu de travail, ils se désinfectent les mains.

On évitera de toucher des surfaces et des objets. Les participantes et participants sont invités à utiliser dans toute la mesure du possible leur propre matériel (documents, portable, crayons, etc.) ainsi que leur propre bouteille réutilisable pour les boissons.

Des produits désinfectants sont mis à disposition dans les bâtiments et/ou le site. Cela relève de la responsabilité des établissements (d'infrastructure).

Particularités: Lors des académies d'été, les participantes et participants disposent également de désinfectants dans les salles de séminaire.

### *Distanciation sociale*

Les participantes et participants, enseignantes et enseignant ainsi qu'autres intervenantes et intervenants maintiennent une distance de 1,5 mètre entre eux.

Une distance minimale de 1,5 mètre sera maintenue entre les personnes présentes dans les salles de séminaire.



Afin de respecter les prescriptions en matière de distanciation et d'hygiène, les participantes et participants sont invité.es à réduire au minimum les déplacements dans les salles de cours. La distance sociale de 1,5 mètre sera respectée dans toute la mesure du possible en entrant et en sortant des salles, ainsi que lors de discussions personnelles et de toute autre situation.

Si certains points du programme ne permettent pas de respecter les règles de distanciation, des masques seront mis à disposition des participantes et participants, que ceux-ci pourront porter sur une base facultative. Il sera aussi possible de renoncer à participer.

#### *Aération des locaux*

Durant les manifestations, on veillera à aérer régulièrement les locaux. Dans la mesure du possible, les discussions et échanges au sein du groupe se feront à l'extérieur.

### **5. Données de contact**

La Fondation suisse d'études tient une liste des de toutes les personnes présentes avec les données de contact pour chacune des manifestations organisées afin de pouvoir retracer les éventuelles chaînes de contamination. Si nécessaire, cette liste pourra être transmise aux autorités sanitaires cantonales.

### **6. Groupes stables**

De manière générale, le mélange des groupes est à éviter.

#### *Repas*

Pour la restauration (repas, pauses et apéritifs), le concept de protection du secteur de l'hôtellerie s'applique. Si la distance de 1,5 mètre ne peut pas être respectée pour les repas, des places assises fixes s'appliquent. Après l'événement, la direction de la manifestation communique au bureau la disposition des places (liste et/ou photos). Si les repas ne sont pas pris de manière assise, une distance minimale de 1,5 mètre doit être respectée.

Particularités :

- Lors de séminaires de week-end ou d'académies d'été, les personnes dirigeant les manifestations ont la possibilité de manger séparément des étudiantes et étudiants.
- Dans le cas des académies d'été parallèles, les pauses sont séparées et les groupes prennent leurs repas aux tables prévues à cet effet (au sein du groupe, le choix des places est libre). Il n'y a pas non plus d'introduction commune le premier jour et pas de soirée finale commune. Un programme-cadre tel qu'une conférence commune est cependant possible : les groupes s'assoient séparément et des masques sont fournis. La participation est volontaire. Pendant la journée de loisir, il est de la responsabilité des participants de respecter les règles de distance et d'hygiène.

#### *Logis*

Pour les séminaires de plusieurs jours, des chambres individuelles sont réservées pour les participantes et participants ainsi que les intervenantes et intervenants.

Particularité : Pour les événements plus importants, comme les académies d'été au Centro à Magliaso (TI), les participants sont logés à deux en chambre double ou, tout au plus, à trois dans des



Schweizerische Studienstiftung  
Fondation suisse d'études  
Fondazione Svizzera degli Studi  
Fundaziun svizra da studis  
Swiss Study Foundation

chambres à quatre ou trois lits. Seuls les étudiants qui participent à la même académie d'été (groupe permanent) restent dans la même chambre.

## **7. Communication et mise en œuvre du concept de protection**

### *Communication*

Le bureau de la Fondation suisse d'études informe les participantes et participants ainsi que les personnes responsables de la manifestation avant la tenue de l'événement.

### *Mise en œuvre du concept de protection*

Le secrétariat de la Fondation suisse d'études est responsable de l'adaptation et de la correction du concept de protection. La direction de l'événement est responsable de la mise en œuvre du concept de protection sur place.

## **8. En cas de COVID-19 parmi les participantes et participants**

Les personnes malades sont renvoyées à la maison et tenues de se placer en isolement, conformément aux directives de l'OFSP. Si une personne devait présenter des symptômes de Covid-19 ou être testée positive au Covid-19 dans les 48 heures après la fin d'une manifestation, cette personne est tenue d'en informer immédiatement le secrétariat de la Fondation suisse d'études. D'autres mesures suivront, selon instructions du médecin cantonal.